



Doc. 679

04 mai 1957

Assemblée des Nations Captives d'Europe

Proposition de Directive

déposée par M. Karl K. WISTRAND et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance de ce que l'Assemblée des Nations Captives d'Europe procède, d'une façon régulière, à une analyse précieuse de la situation politique, économique, sociale et culturelle dans les pays d'Europe centrale et orientale;

Estimant qu'une telle analyse présente un intérêt particulier pour l'Assemblée Consultative,

Charge la commission des Nations non représentées d'en suivre l'évolution et de faire rapport à l'Assemblée Consultative en temps utile.

Signé (voir au verso)



Doc. 679 Proposition de Directive

Signé:

WISTRAND Karl K., Suède